

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 16 décembre 2019 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Éric Beaulieu mandataire pour Nutrinor Énergie pour la propriété sise au 2590, boul. Martel, Saint-Honoré;

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande comporte deux volets dont le premier consiste à reconnaître la marge latérale du bâtiment à 5.90 m plutôt que 10 m et le second à reconnaître l'entrée située du côté de la rue des Grands-Ducs dont la largeur est de plus de 15 m et dont la distance par rapport à l'intersection est inférieure à 10 m;

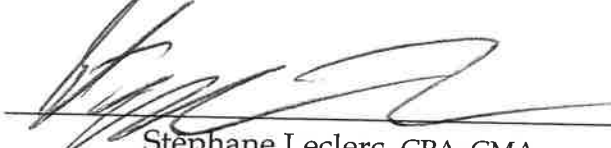
DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

2590, boul. Martel, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt et unième jour de novembre deux mille dix-neuf,



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la ville, le 21 novembre 2019, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^{ème} jour de novembre 2019.

